ZOOM sur

L'Association des Paralysés de France dans le **Gard et l'Hérault**

Zoom N° 3– Janvier/ Avril 2018
ISSN.2554-683X

Sommaire

Edito p.1
Nouvelles des délégations p.2
CAPFD p.3
Informations p.4
Dossier : p.5 à p.12
L'accès au logement
Accessibilité p.5
Les délégations bougent ! p.6-7
Agenda p.8

Mémento

RENCONTRES MENSUELLES GROUPES RELAIS GARD

Bagnols / Cèze	Le Vigan (Visites à domicile)	Alès
	Mardi 09 Janvier	Mardi 16 Janvier
Mardi 06 Février	Mardi 13 Février	Mardi 20 Février
Mardi 06 Mars	Mardi 13 Mars	Mardi 20 Mars
Mardi 03 Avril	Mardi 10 Avril	Mardi 17 Avril

RENCONTRES MENSUELLES GROUPES RELAIS HERAULT

Bassin de Thau	Béziers	Pézénas
Mercredi 03 Janvier	Jeudi 04 Janvier	Vendredi 26 Janv
Mercredi 07 Février	Jeudi 01 Février	Vendredi 23 Fév
Mercredi 07 Mars	Jeudi 01 Mars	Vendredi 30 Mars
Mercredi 04 Avril	Jeudi 05 Avril	Vendredi 27 avril

Édito

Chers amis,

Une chanson résonne dans ma tête : « les feuilles mortes se ramassent à la pelle... ». Oui c'est l'automne, la nuit tombe tôt, il fait froid et nous avons envie de rester sous la couette, avec un bon livre et une tasse de thé ou tout autre boisson bien chaude. Et encore, dans notre région, nous n'avons pas trop à nous plaindre, si nous avons la chance de disposer d'un logement adapté, confortable et bien isolé. Mais ça, ce n'est pas évident et nombre d'entre nous galèrent ou ont galéré pour trouver cette perle rare : un logement adapté, avec toutes les commodités et avec un loyer que nous pouvons payer sans trop rogner sur l'essentiel.
Le logement est donc l'objet du dossier de ce zoom et les rédacteurs de notre journal ont essayé de réunir le maximum d'informations pour vous aider dans vos recherches.
Comme vous le savez peut-être déjà, le congrès de notre association aura lieu du 21 au 23 juin à l'ARENA de Montpellier. Différentes équipes le préparent depuis déjà près d'un an. Nous y adopterons le projet associatif en cours de discussion. Au cours du dernier trimestre 2017 des ambassadeurs du projet sont venus animer des réunions dans tous les territoires. Le Conseil d'Administration fera une synthèse des contributions en janvier et le texte nous sera présenté de février à avril pour les ultimes modifications et approuvé pendant le congrès.
Nous recherchons des bénévoles pour accueillir au mieux les congressistes. Si vous voulez participer, rapprochez vous de votre délégation.
Je vous adresse à tous et toutes mes meilleurs vœux de santé et de joie pour cette nouvelle année.

Noëlle MARY LLOPIS,
Représentante départementale 34
Représentante régionale
Occitanie

ZOOM sur...

L'Association des Paralysés de France dans le

GARD ET L'HÉRAULT

Nouvelles des Délégations

Zoom N° 3– Janvier/ Avril 2018

GARD- HÉRAULT

A l'occasion de cette nouvelle année, la directrice Mme Dolorès Orlay-Moureau ainsi que tous les membres des délégations Gard/Hérault vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, de force et d'amour.

NOUVEAUX VISAGES DANS LES DÉLÉGATIONS

Diane : Remplace Michel Bocklandt pendant son congé maladie dans les missions de chargé du développement des actions associatives de la délégation du Gard

Damien : En service civique, chargé de la création d'un jeu de société autour du handicap, de la gestion du blog de la dd34 et de la page Facebook Apfinity.
Basé à Montpellier

Thomas : En service civique, chargé de réaliser des court-métrages sur les représentations du handicap et soutien les projets numériques.
Basé à Montpellier

Samara : En service civique, chargée du développement de la nouvelle exposition Beauté & Handicap.
Basée à Montpellier

Amélie : En alternance formation ESF, participe à l'accompagnement des personnes dans le cadre d'Apfinity. Basée à Nîmes

Marine : En service civique/alternance formation Master1, chargée du développement du réseau de parrainage dans le dispositif Apfinity. Basée à Montpellier

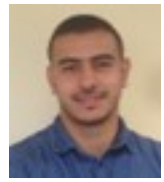

Souhail : En alternance formation Master1, continue la réflexion sur l'accès au logement adapté dans l'Hérault dans le cadre d'Apfinity commencé lors de son service civique.
Basé à Montpellier.

Laura : En service civique, chargée de rechercher des informations pour le site Apfinity et vient en soutien dans le projet Beauté & handicap. Basée à Nîmes

Eloisa : En alternance formation ESF, participe à l'accompagnement des personnes dans le cadre d'Apfinity.
Basée à Nîmes

Marie Régine : Bénéficie d'un emploi solidaire dans le cadre d'Apfinity. Chargée de la mise en place d'ateliers d'accompagnement retour vers l'emploi pour Apfinity. Basée à Nîmes

GARD

SUPPRESSION DU TRANSPORT GIHP

Le conseil APF de département au travers de ses membres et de leurs représentations s'est trouvé confronté à l'annonce de futures difficultés dont celles liées au transport, résultat d'une conjoncture qui a un impact sur la qualité de vie des personnes à mobilité réduite.
Le 19 octobre, nous avons été invité la directrice et moi-même à rencontrer l'élu départemental chargé du handicap, Monsieur Christophe SERRE ainsi que Madame VIGNAL, directrice de la Maison départementale du handicap. Ces derniers nous ont annoncé la fin du financement par le CD30, du transport à la demande réalisé par le GIHP dès janvier 2018. Cela concerne les déplacements hors agglomération nîmoise et alésienne.
Nous avions déjà tiré la sonnette d'alarme quand en 2017 les critères d'accès au GIHP avaient été renforcés, diminuant ainsi des ayants droits au transport.
Nous avons aussi alerté les associations dont les membres pouvaient être touchés par ce dispositif.
Nous en arrivons aujourd'hui à ce que nous avions craint : l'abandon pur et simple de ce transport qui nous est vital, faute d'accessibilité dans les transports classiques.
Le CD30, nous a indiqué, chercher des solutions de substitution. Il évoque par exemple la PCH transport. Or les sommes attribuées dans le cadre de cette PCH (limitées à 200 euros/mois) doivent être justifiées et doivent servir au paiement d'un transport effectué par un taxi du parc privé **(si vous ne bénéficiez pas encore de la PCH transport, nous vous invitons à vous rapprocher de la MDPH pour faire votre demande)**. Or, nous savons tous que le coût d'un transport privé n'a rien à voir avec le coût d'un transport départemental.
Nous voilà donc à nouveau pénalisés, victimes silencieuses d'une politique discriminante à l'égard des personnes handicapées.
Nous avons rencontré l'élu chargé des transports au Conseil régional et une réflexion à la délégation avec l'appui du siège sera menée pour tenter de trouver des solutions.
Nous avons donc besoin de connaître quels sont nos adhérents impactés par ce nouveau dispositif. Pour cela, je vous invite à nous communiquer par écrit vos noms, adresse et trajets que vous effectuiez auparavant.

HÉRAULT

LE CONSEIL APF DE RÉGION

CAPFR, pour Conseil APF de région est composé d'élus de tous les départements d'Occitanie. Il se réunit une fois par trimestre et propose et organise des actions pour toute la région. Il a travaillé cette année sur l'accessibilité avec plusieurs journées de réunion des groupes access et sur le polyhandicap dans le but de structurer nos revendications et de coordonner les équipes existantes. Il a coordonné les équipes qui travaillent dans toutes les délégations dans le domaine de la santé (Commissions des usagers dans les établissements de santé, conférences de territoires dans tous les départements).
Le CAPFR a organisé plusieurs journées thématiques. Une sur l'emploi à Montpellier au cours de laquelle notre territoire a présenté le service APFinity, une autre sur le logement où Jean Michel Nicolas, chef de projet logement, a présenté notamment le travail en cours sur Rodez, une dernière enfin sur le polyhandicap qui réunissait près de 150 participants au Conseil Régional. Beaucoup de parents, la vice présidente du Conseil Régional en charge des solidarités, la directrice de l'offre de service de l'ARS et de nombreuses associations partenaires en présence de Pascal Jacob. Une bien belle journée !

LE CONSEIL APF DE DÉPARTEMENT

Le CAPFD de l'Hérault se réunit tous les 2 mois à la délégation pour travailler sur des sujets qui concernent l'ensemble des adhérents : accessibilité, emploi, logement, santé, aide humaine etc…

En dehors de ces réunions, les élus défendent les droits des personnes en situation de handicap lors de nombreuses représentations dans des instances multiples.

En étroite collaboration avec la directrice de délégation, les élus valident l'émergence de nouveaux projets tels que celui porté par Souhail Azéhaf, et qui concerne la mise en place d'un projet favorisant l'accès au logement adapté pour les personnes en situation de handicap. La réunion sur ce thème doit avoir lieu le 17 janvier 2018.

Informations

GARD-HÉRAULT

HANDIDON MERCI A TOUS !!!

L'opération Handidon a pris fin le 1er décembre.
Nous remercions très chaleureusement tous les acteurs qui ont rendu possible cette action : les adhérents, les bénévoles, les sympathisants, et le public qui a participé généreusement.
Félicitations aux meilleurs vendeurs : pour l'Hérault Charlotte Rogier, adhérente et bénévole du groupe relais du Bassin de Thau et pour le Gard Sonia Boudache adhérente et bénévole du groupe relais d'Alès.
Un grand merci également aux étudiants de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier qui se sont mobilisés comme chaque année pour assurer la réussite de cette opération ainsi qu'aux magasins Conforama de Nîmes et d'Alès pour leur implication.

GARD

NOUVELLE BROCHURE

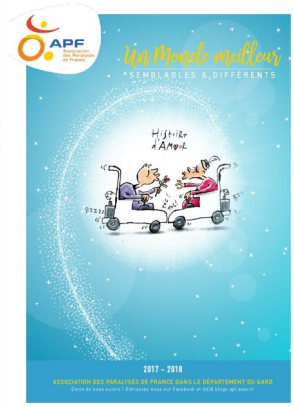

La nouvelle brochure édition 2018 de la délégation du Gard vient de paraitre. Véritable pièce maîtresse de notre communication n'hésitez pas à vous la procurer et à la diffuser autour de vous.
Vous pouvez l'obtenir soit directement en délégation ou demander qu'elle vous soit envoyée par courrier en appelant le 04 66 29 27 07.

GARD

SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

A l'occasion de la semaine nationale des personnes handicapées qui doit se dérouler cette année du 12 au 18 mars, notre délégation va, comme d'habitude, mettre en place la vente de brioches et de croquants auprès de personnes sensibles à notre cause. **Donc, si vous avez la possibilité de trouver autour de vous des personnes susceptibles de participer à cette opération (Kiné, infirmières, collègues salariés, comité d'entreprise etc…) n'hésitez pas à nous le faire savoir.**
Nous allons également, comme chaque année, organiser **un vente de croquants aux halles de Nîmes le samedi 17 Mars, alors venez nombreux nous soutenir**, soit en vous joignant à notre équipe de bénévoles vendeurs, soit en venant acheter des croquants !

HÉRAULT

VENTE DE BRIOCHES

Du 17 au 30 Mars 2018 ! Sur un marché, dans vos communes, chez vous ou bien au travail; partagez un agréable moment alliant convivialité et gourmandise.

Participez à la vie associative et soutenez votre délégation, une démarche solidaire et de proximité. Cette invitation à l'échange ne peut se faire sans vous !

Pour le plaisir des uns et l'avenir des autres, proposez de délicieuses brioches de La Boulangère à votre entourage. Familles, voisins, amis, collègues...tous seront séduits par cette idée gourmande, en participant à une grande cause.
Soyez le cœur battant de l'opération "Vente de Brioches" le temps d'un échange humain. En acceptant de solliciter le grand public, et grâce à sa générosité, vous contribuez au maintien de nos actions et à l'émergence de projets.
Nous avons besoin de vous ! Rejoignez-nous, appelez la délégation au 04 67 10 03 25 !

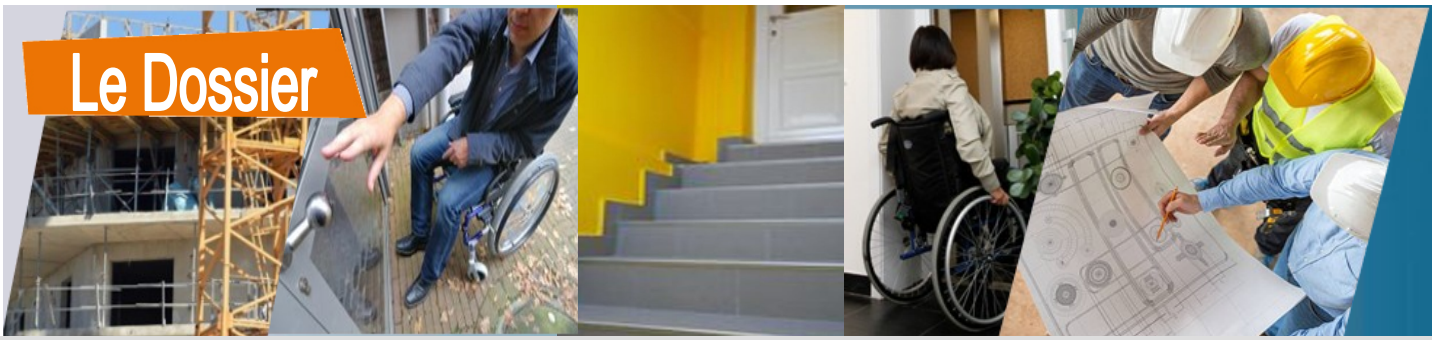

L'ACCÈS AU LOGEMENT

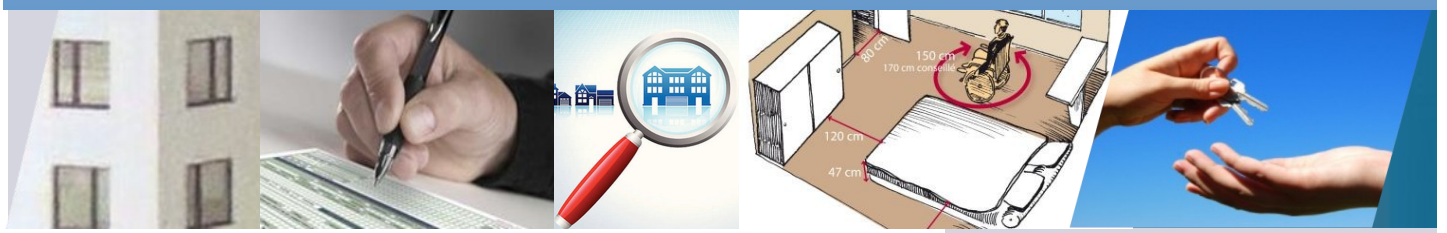

Avant de louer ou d'acheter un appartement ou une maison, tout un chacun en considère attentivement le prix, la superficie habitable, l'environnement.
Ces trois critères prennent une acuité particulière pour les personnes en fauteuil, puisque la présence de graviers, de marches, de couloirs étroits, est déjà pour elles un motif d'exclusion.
Il est vrai que l'accessibilité fait désormais partie des règles de construction, au même titre que l'isolation, la sécurité, l'hygiène.
Mais dans la réalité, beaucoup trop de personnes confrontées à une perte de mobilité se heurtent à des difficultés de logement, soit parce que les démarches pour les travaux d'adaptation dont elles ont besoin sont longues et lourdes, soit parce que le déménagement que leur situation impose se trouve indéfiniment reporté.
En ce qui concerne l'attribution des logements sociaux, elles sont certes prioritaires sur le papier, mais d'autres le sont aussi ... *« Plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande »*… Cet avertissement, fait notamment dans une note du CROUS de Montpellier aux futurs étudiants sur le formulaire de demande d'un logement aux normes d'accessibilité, pourrait se vérifier partout. Et aussi, bien sûr, dans la maison individuelle et le logement collectif ancien, qui, ne l'oublions pas, échappent en grande partie aux obligations d'accessibilité …
Mais il ne suffit pas que l'appartement soit neuf pour qu'il convienne, loin s'en faut ! D'abord, les ascenseurs ne sont obligatoires que dans les bâtiments d'habitation d'au moins quatre étages. Sans compter que depuis fin 2015, un décret permet de multiplier les dérogations. Si bien que finalement, selon les estimations publiées en septembre dernier par L'Association Nationale pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs, à peine 36 % des logements construits chaque année seraient - théoriquement ! - plus ou moins adaptables aux situations de handicap.
L'accès au logement est un droit fondamental, mais qui ne cesse de rencontrer des obstacles techniques et financiers.

Dans ce dossier, nous donnerons un aperçu de la situation dans l'Hérault et le Gard, et chercherons avec des acteurs concernés des solutions pour faciliter la mise à disposition de logements accessibles et adaptés.

Sommaire

L'accessibilité des logements en question p.6

L'Unité de vie accessible, c'est quoi ? p.7

Pour que le logement ne soit pas un handicap de plus p.8

Comment mieux faire converger la demande et l'offre ? p.9

Des clés et des verrous p.10

Quand les bailleurs et les entrepreneurs s'engagent p.11

Le logement, un vaste chantier pour la Région p.12

L'accessibilité des logements en question

Entretien avec Alain Mirault, de l'équipe Accessibilité APF 34

L'accès au logement des personnes en fauteuil roulant fait partie des préoccupations de l'APF et de ses délégations territoriales. Malgré l'évolution de la réglementation, le problème est loin d'être résolu : l'offre de logements accessibles et adaptés est insuffisante. La demande sociale étant croissante sur notre territoire, les dossiers des personnes handicapées s'ajoutent aux autres ...

Quelle est la réglementation actuelle en ce qui concerne l'accessibilité des logements ?

Tous les logements neufs construits en rez-de-chaussée ou ceux desservis par un ascenseur doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Les usagers se déplaçant en fauteuil roulant doivent pouvoir entrer dans leur logement sans difficulté. A l'intérieur, les volumes doivent être assez grands pour permettre avec des travaux simples, de libérer les aires de girations et de manœuvres des portes. Les pièces doivent être disposées de telle manière à ce que chacun puisse facilement aménager son espace en fonction de ses besoins et son handicap.

En ce qui concerne les bâtiments anciens (logements construits avant 2005), ils sont souvent non accessibles et dans tous les cas, non conformes à la nouvelle loi. Résultat : avec une demande sociale croissante, les personnes en recherche de logements accessibles ne voient pas d'amélioration dans l'offre de l'habitat adapté.

Y a-t-il un recencement des logements accessibles ?

La loi de 2005 prévoyait également que les Commissions Communales d'Accessibilité (CCA, obligatoires dans les communes de plus de 5000 habitants) fassent un recensement des logements accessibles. C'est loin d'être le cas ! A Montpellier par exemple, malgré toute notre mobilisation, la CCA n'a pas encore effectué ce recensement.

Les réticences des bailleurs sociaux pour compter le nombre de logements accessibles peuvent s'expliquer : un tel recensement est très complexe. En effet, dans les bâtiments anciens, les habitats soi-disant accessibles ont été aménagés par la suite en fonction du handicap de la personne. Et les types de handicaps sont nombreux : tel appartement ne conviendra pas obligatoirement à une autre personne handicapée.

En tant que représentant de l'APF, je pense qu'il serait plus facile de ne travailler que sur les logements construits après 2005 car il existe un cadre législatif. Et nous pourrions aussi être mis au courant des projets futurs en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Justement, existe-t-il un contrôle des constructions neuves ?

La réglementation actuelle ne prévoit pas de contrôle de l'accessibilité des logements neufs, ce qui est très regrettable.

Nous devons nous mobiliser pour demander le recensement des logements dans toutes les commissions d'accessibilité ; nous pourrions ensuite informer les adhérents de l'association. La délégation APF de l'Hérault reçoit en effet régulièrement des demandes de logements accessibles.

Que pensez-vous des perspectives de réduction des normes envisagées par le gouvernement ?

Le gouvernement actuel veut accélérer la construction de logements neufs en réduisant les exigences des normes environnementales et sociales. L'accessibilité ne sera pas épargnée et nous en sommes navrés. Cela n'incitera pas à augmenter les logements destinés aux personnes en situation de handicap …

Propos recueillis par Sylvie Tillard

L'APF dans le collectif « Vive l'APL »

Dès que le gouvernement a annoncé son intention de retirer 5 euros par mois sur les Aides Personnalisées au Logement (APL) par ménage à partir du 1er octobre - soit 400 millions d'euros par an -, des associations de mal-logés, de locataires, d'étudiants, de résidents, de jeunes, de consommateurs, de personnes âgées, d'aide aux personnes défavorisées, d'organisations de bailleurs sociaux, se sont réunies en un collectif, sous le nom de « Vive l'APL ».

vivelapl.org

Ce collectif, qui compte maintenant plus de 70 membres, se mobilise contre une baisse des APL qui diminuerait la capacité d'investissement des organismes HLM et bloquerait les nouveaux programmes.

L'Unité de vie accessible, c'est quoi ?

L'Unité de vie accessible est définie comme étant un logement constitué obligatoirement d'au moins un séjour, une chambre, une salle d'eau, des toilettes et une cuisine, éventuellement un balcon ou une terrasse, tous accessibles en fauteuil roulant, donc pas de marche à monter ni de seuil à ressaut. Accessible, donc ? Mais encore … Qu'en disent les architectes ?

Résumons ce que Ankel Cérèse, enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) et Joëlle Pons, spécialisée en rénovation et amélioration de l'habitat individuel et collectif m'ont dit :
A l'ENSAM, on traite bien sûr de l'accessibilité : il y a 4 h de cours communs à tous les étudiants en 1ère année concernant les spécificités de l'habitat des personnes à mobilité réduite et plus généralement souffrant d'un handicap, ce qui est insuffisant probablement. En 2ème et 4ème année, ceux qui ont choisi ce thème du handicap font des ateliers de 15 jours sur un projet concret. Ankel précise : *« Pour mon diplôme par exemple, mon projet a été la conception et la réalisation d'un parcours pédagogique d'expérimentation. Ce qui a abouti à Mobil'-hand *, bien connu de l'APF ».*

Sans faire une liste de toutes les normes « accessibilité », quels sont les principaux aménagements obligatoires ?

Je vous conseille, chers lecteurs et lectrices, de solliciter votre moteur de recherche habituel, en tapant *« Normes logement handicapé »* et vous allez être servi ! Sur plusieurs sites très intéressants et illustrés de schémas, on vous montre « l'espace d'usage » en indiquant les dimensions garantissant un passage sans manœuvres multiples du fauteuil roulant : par exemple, toutes les portes doivent être de 90 cm de largeur avec un angle d'ouverture minimum à 90°. Dans la chambre à coucher, il faut laisser libre au sol un espace circulaire de 2,5 m de diamètre pour permettre une rotation totale du fauteuil pour contourner le lit, etc ... Sans oublier les prises et interrupteurs électriques accessibles en fauteuil donc à hauteur inférieure ou égale à 1,30 m. Beaucoup d'autres précisions sont données pour tout le lieu de vie. Reste évidemment à les faire respecter par les bâtisseurs lors de l'exécution des travaux.

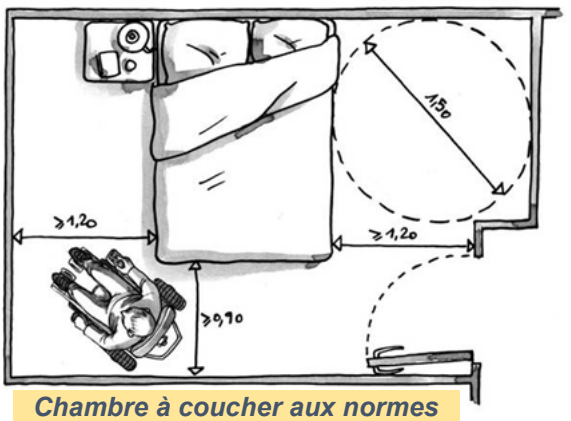

Chambre à coucher aux normes

Qu'est-ce qu'un logement « facilement aménageable » et un « logement adaptable » ?

Un logement facilement aménageable est un logement neuf livré pour, le cas échéant, être modifié en fonction des besoins individuels spécifiques de la personne handicapée qui ne peuvent être satisfaits par la règle générale.
Un logement adaptable est un logement existant qui, par quelques travaux, par exemple la dépose d'une simple cloison, permet d'accéder en fauteuil à l'ensemble WC salle de bain, ou le remplacement d'une baignoire par une douche. Selon Joëlle Pons, on peut estimer entre 7000 et 10000 euros la somme à prévoir pour ces travaux d'adaptabilité.
Un conseil : mieux vaut être accompagné d'un spécialiste, architecte ou délégation APF, quand on visite un logement avant d'y habiter ! Et si vous demandez des modifications au propriétaire, pensez qu'il peut demander qu'elles soient réversibles à vos frais, quand vous le quitterez.

J'ai entendu parler d'une révision des normes d'accessibilité, qu'en est-il ?

Un décret publié en décembre 2015 et appliqué depuis avril 2016, pour privilégier la « souplesse », simplifie les normes. Par exemple, il est maintenant possible de prévoir un chevauchement de 25 cm sur l'espace de retournement de 1,50 m, ainsi que d'empiéter de 15 cm sous l'espace libre d'un évier ou d'un lavabo. Réduction d'espace, réduction des coûts de construction … Il est à nouveau question de revoir encore ces normes.

Propos recueillis par Jacques Faure

* **Mobil'hand** est un montage fait d'acier, de bois et de revêtements divers qui rassemble les principaux obstacles que peut rencontrer une personne au quotidien, pour sensibiliser les professionnels de la construction et l'ensemble de la population par un parcours facilement démontable. Contact : a2h@hotmail.fr

Agence d'Architecture à Montpellier, 7 rue du Commerce. Tél. : 06 72 53 28 28
https://www.atelier-aa.fr/

Pour que le logement ne soit pas un handicap de plus

Entretien avec Souhail Azehaf, stagiaire à l'APF 34

C'est le titre, bien choisi, du mémoire, rédigé à la suite de son stage à l'APF, par Souhail Azehaf, étudiant en première année de Master Professionnel en Sciences humaines et sociales à l'Université de Montpellier.

Quel est le but de ce travail ?
En fait, j'ai surtout tenté d'évaluer l'offre et la demande de logements accessibles, voire adaptables, dans le département. Et j'ai cherché si des solutions ayant fait leurs preuves ailleurs en France pouvaient être envisagées.

Quel a été ton premier constat ?
il y a une multitude de situations toutes différentes les unes des autres. Certains vivent seul, d'autres en famille ; certains vivent à domicile, d'autres en établissement ou restent hospitalisés en centre de rééducation. Quelques-uns ont des revenus aisés, d'autres ne perçoivent que l'AAH *. Certains sont accompagnés dans leurs démarches par des assistantes sociales, d'autres pas. Il y en a qui attendent depuis des années une Habitation à Loyer Modéré, d'autres qui recherchent exclusivement sur le parc privé. Mais le point commun à toutes ces personnes, c'est qu'elles se sentent abandonnées et seules pour trouver un logement.
Lors de mes différents entretiens avec des travailleurs sociaux de l'Hérault, on m'a expliqué que même la loi DALO ** n'était pas efficace pour venir en aide aux personnes en situation de handicap. Il y a tellement de prioritaires qu'au final ces dernières ne le sont pas plus que les autres.

Il est donc clair que l'offre de logements proposée par les bailleurs sociaux est insuffisante ?
C'est exact, mais comment la quantifier ? J'ai contacté, sans succès, tous les organismes de l'Hérault susceptibles de me renseigner de par leur vocation et activités.
Nul doute que les montants des loyers du parc privé dépassant ceux du parc social de 17 à 29 %, les personnes qui touchent l'AAH n'ont d'autre choix que de se tourner vers le logement social.
Pourtant, il semble que personne ne sait combien de logements neufs, adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) étaient en moyenne construits annuellement par les bailleurs sociaux ***. Et ne parlons pas du privé ! Quant à savoir le parc existant sur Montpellier par exemple, il ne faut pas y penser.
A noter que si un logement existant qui a été modifié pour une PMR se libère, le bailleur social ne va pas chercher à l'affecter en priorité à une autre personne handicapée, ce qui serait quand même logique !

Ce qui signifie que la demande reste très importante ?
De plus en plus de PMR souhaitent vivre à domicile. Chaque mois, l'APF 34 est contactée par une douzaine de personnes à la recherche d'un logement adapté. La MDPH, le Département, etc ... ne pouvant donner aucune évaluation au niveau départemental ou de la Métropole, je pense qu'on peut extrapoler à 300 personnes par an sur le Département. Dans le Gard, c'est environ 200 demandes annuellement.

Comment faire alors pour avoir des données exploitables ?
On pourrait déjà se baser sur la PCH distribuée dans le département pour recenser les logements adaptés. On devrait aussi, lors des commissions d'attribution, pouvoir faire le lien entre la demande d'une personne en situation de handicap et un appartement accessible et adapté vacant. Ces améliorations sont tout à fait possibles s'il y a une volonté politique. Enfin il faut regarder ce qui se fait ailleurs dans d'autres départements, par exemple Loc'Adapt dans le Gard.

Conclusion ?
Il me paraît essentiel que l'APF 34 continue à se préoccuper de cette problématique. Ce que j'ai fait n'est qu'un diagnostic qui ouvre des pistes.

Propos recueillis par Jacques Faure

* **AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés

** La loi du 5 mars 2007 appelée **DALO** vise à garantir l'accès au logement aux personnes ne pouvant obtenir un logement décent et indépendant par leurs propres moyens.

*** Un bailleur est un propriétaire - personne physique ou morale - donnant à un locataire la jouissance de son bien contre le versement d'un loyer. Dans le cas d'un bailleur dit « social », compris comme personne morale, les loyers en question sont modérés par différents dispositifs, pour les publics aux faibles revenus.
Les deux grands **bailleurs sociaux** de l'Hérault sont ACM et Hérault Habitat.

Comment mieux faire converger la demande et l'offre ?

Entretien avec Sylvie Richard, Animatrice Sociale au SAVS APF ouest Hérault

Au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale APF de Montblanc, Sylvie Richard rencontre quotidiennement des problématiques administratives et juridiques liées à l'aide humaine, à l'équipement, au transport, à l'emploi, mais, comme elle le souligne, à la base de tout, il y a la question du logement.

Ces dernières années, dans plusieurs départements, des villes ont entrepris un recensement des logements accessibles. Un tel dispositif vous a-t-il manqué dans le secteur de Béziers où vous travaillez ?

Evidemment ! Je l'ai maintes fois déploré, car j'en suis convaincue, cela nous donnerait un levier supplémentaire pour débloquer certaines situations.
Après avoir défini les aménagements qui s'imposent, l'équipe du SAVS aide chaque usager à monter les dossiers de financement.
Parmi les démarches à faire, il faut savoir qu'avant, par exemple, de modifier des cloisons ou d'aménager une cuisine, des toilettes, une pièce d'eau, le locataire en situation de handicap doit envoyer par lettre recommandée une demande écrite au bailleur. Sans l'accord du bailleur, il n'y a pas de subvention.
Or, lorsque les appartements qui ont été ainsi revus pour des personnes à mobilité réduite deviennent vacants, aucune trace des travaux n'est conservée ni par les bailleurs ni par les conseils départementaux (qui sont sollicités pour le volet « logement » de la PCH). Ce qui fait que ces appartements retournent dans le « droit commun » des attributions. Pendant que d'autres personnes qui ne peuvent plus sortir de chez elles à cause d'un logement inadaptable restent sur le carreau !

Cette nécessité d'un meilleur repérage de l'offre a d'ailleurs aussi été mise en évidence au niveau national * … Mais la notion d'accessibilité est-elle pareillement appréciée par tous les acteurs du logement ?

Les cahiers des charges incluent tout un ensemble de normes, mais cela n'empêche pas les mauvaises surprises, comme cette dizaine de villas à Paulhan bien pensées pour la circulation des fauteuils au rez-de-chaussée, mais dont toutes les chambres ont été reléguées à l'étage.
La répartition des volumes, la prise des mesures, le choix des matériaux, tout doit rester dans la même logique. Nous sommes là pour le rappeler.
Car prendre le temps d'expliquer et d'écouter, c'est aplanir bien des problèmes. Je l'ai encore expérimenté dernièrement avec le bailleur social FDI à Bessan, dont j'ai particulièrement apprécié la réactivité : il proposait des appartements bien conçus à l'intérieur, mais dans un immeuble fermé par deux énormes portes à tirer et pousser, immanœuvrables par une personne en fauteuil seule. Dès que nous avons pointé ce défaut, l'entrée a été cassée, et parfaitement refaite.
Nous devons toujours veiller à ce que la sécurité ne devienne pas un obstacle à l'accessibilité.
C'est dire combien un dialogue constant entre les collectivités, les professionnels du bâtiment et le monde du handicap reste indispensable.

C'est bien grâce à cette volonté commune de construire des solutions qu'a eu lieu, en septembre dernier, à Castelnau-le-Lez, en présence de représentants de l'Etat, la pose de la première pierre de l'Unité de Logements et Services initiée par le GIHP …

L'habitat regroupé est une nouvelle réponse aux besoins d'autonomie et d'accompagnement : l'offre de logements adaptés dans un ensemble immobilier ordinaire est complétée par une permanence d'intervenants joignables 24 h / 24.
Le modèle a aussi inspiré à la société HMD de Boujan-sur-Libron le projet du « Clos des Oliviers », à Béziers près de l'Intermarché Bonneval : créer une résidence pour seniors et personnes en situation de handicap avec 54 logements du T1 au T5 . Nous sommes nombreux à en attendre la livraison, prévue pour la fin 2018 !

* Notamment par le **Défenseur des Droits**, qui dans une fiche thématique de février 2014 pointe *« l'absence d'identification et de centralisation de l'offre de logements accessibles lorsqu'elle existe »*, et par le **Conseil National de l'Habitat**, qui note dans son rapport de mai 2014 : *« Il est nécessaire que tous les bailleurs procèdent à un inventaire de leur patrimoine de logements accessibles ou adaptés ».*

Propos recueillis par Corinne Flavigné

Des clés et des verrous

Entretien avec Lisette Persillet, Représentante de l'APF 30

Lisette Persillet, Représentante Départementale de l'APF 30, a plusieurs responsabilités. Entre autres choses, elle siège à la CDAPH * de la MDPH * du Gard ; elle fait aussi partie du CCAS ** de Nîmes. De par son expérience sur le terrain, elle témoigne des difficultés que peuvent rencontrer des personnes en fauteuil roulant pour accéder à un logement adapté.

Comment qualifiez-vous l'offre de logements du Gard ?

Sur l'ensemble du parc social, les listes d'attente sont énormes.

Objectifgard Premier journal numérique du Gard

23 mars 2017

*« Si le bilan 2016 du logement social dans le Gard est « excellent », il ne suffit pas à satisfaire les besoins … **pour un logement qui se libère, il y a quatre demandes** … »*

La quantité de logements adaptés est insuffisante.
La loi 2005 pour « l'égalité des droits et des chances » devait améliorer la situation. Mais les constructeurs n'appliquent pas toutes les normes d'accessibilité. Les maîtres d'œuvre peuvent demander des dérogations. En outre, certains bailleurs placent, par commodité, les logements adaptés obligatoires au rez-de-chaussée (avec les inconvénients que cela peut impliquer : manque de lumière, de vue et risque accru d'effraction) sans tenir compte du bien-être de la personne.
Ils se font parfois un monde pour l'aménagement des logements, alors que ce n'est pas si compliqué. Prenons l'exemple des salles de bain : nous avons besoin de place de même que pour les toilettes. Il suffit de les placer dans la même pièce, cela réduit les pertes de superficie !

Et pour les logements anciens ?

Avec de la volonté, il est souvent possible d'aménager des logements anciens pour les personnes en fauteuil roulant.
Le problème est que la MDPH met beaucoup de temps pour débloquer les financements demandés dans le cadre de la PCH afin d'aménager le logement *, cela prend plusieurs mois pour avoir les fonds (parfois 7 à 8 mois !).
L'idéal serait que la MDPH donne un accord de principe pour que les bailleurs sociaux commencent les travaux d'adaptation avant que la personne handicapée n'emménage : elle ne peut pas rentrer dans son logement tant que ces travaux ne sont pas faits, question pratique ! Les fonds seraient alors avancés par les bailleurs sociaux en attendant le virement de la MDPH.

Avez-vous des demandes de logements adaptés à la Délégation du Gard ?

Nous avons des demandes, en effet. La délégation accompagne les personnes dans ce cas en activant différents réseaux. La plateforme Loc'Adapt permet d'avoir une meilleure information sur l'offre et la demande de logements adaptés. En tant que représentante, je porte également à la connaissance des élus les situations d'urgence.
Indéniablement, l'accessibilité des logements, leur adaptabilité, sont à améliorer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Et ce n'est pas tout que de pouvoir entrer dans un chez-soi, il faut aussi pouvoir accéder aux soins et aux services … J'avoue être inquiète quant à la diminution des aides humaines, d'autant que les financements des Conseils départementaux ne vont pas en augmentant.

* A la **MDPH** (Maison Départementale Des Personnes Handicapées), la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapée) est sollicitée au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**) pour :

- L'adaptation ou l'accessibilité du logement dans le but de maintenir ou d'améliorer l'autonomie ou le confort de la personne en situation de handicap ou de la personne qui l'aide dans les actes de la vie quotidienne,
- Les frais de déménagement dans un logement répondant aux normes d'accessibilité.

Montant maximal attribué : 10 000 € sur 10 ans.

** **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale.

Quand les bailleurs et les entrepreneurs s'engagent

Des dispositifs sont mis en place pour favoriser la rencontre des compétences, des potentialités et des attentes, sensibiliser les professionnels qui dirigent, exécutent et contrôlent les travaux, et fiabiliser les bases de données. En voici deux exemples.

Le label Handibat, créé par la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), réunit des maçons, des électriciens, des plombiers, … qui, après une formation particulière, s'engagent à apporter à leurs clients en situation de handicap des réponses sur mesure, dans le respect de la réglementation en vigueur.
La précision dans la réalisation des travaux est d'autant plus nécessaire qu'elle changera la vie à domicile : par exemple, il faut avoir bien conscience que, si un seuil dépasse les 2 cm au-dessus desquels le passage des fauteuils roulants est un problème, ce ne pourra pas être un détail ! *« Souvent les artisans qui nous rejoignent ont déjà une démarche dans l'accessibilité qu'ils souhaitent mettre en valeur, développer ou approfondir »*, précise Catherine Vittoz, qui s'occupe du service dans le Gard.

La liste par département des professionnels labellisés est sur :
http://www.handibat.info/

Loc'Adapt 30 s'adresse aux personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant qui cherchent un logement adapté ou pouvant être adapté aux spécificités liées à une perte de mobilité. Mise en place par le Conseil Départemental du Gard, cette plate-forme professionnelle s'inscrit dans le cadre du schéma en faveur de l'autonomie des personnes et du Plan départemental de l'habitat.

Huit bailleurs sociaux ont signé la charte Loc'Adapt 30 : Habitat du Gard, Un toit pour tous, la Semiga, Grand Delta Habitat, FDI Habitat, SFHE Arcade, Erilia et Domicil.
Cette charte les engage à repérer les logements adaptés et à transmettre leur vacance à l'ALG (Association pour le Logement dans le Gard). L'offre de logements adaptés est ainsi centralisée … de même que la demande.
En 2015, Loc'Adapt 30 a accompagné 127 ménages en demande de logement adapté, allant du T1 au T5 ; 20 dossiers d'adaptation du logement ont été validés et font l'objet d'un suivi.
Les demandes doivent être d'abord adressées à des organismes sociaux ou à des associations qui les transmettent à Loc'Adapt 30. L'APF du Gard peut accompagner les personnes dans cette démarche.

Loc'Adapt 30 s'intéresse aux logements accessibles susceptibles d'être adaptés : les demandes des locataires peuvent concerner les largeurs et ouvertures des portes, l'aménagement d'une pièce pour la circulation d'un fauteuil, l'adaptation de la salle de bain ou des toilettes …
L'ALG analyse les besoins et coordonne les interventions des acteurs concernés. Elle peut faire appel à une personne compétente pour expertiser le logement (ergothérapeute, assistante sociale, …) avant l'exécution des travaux.
L'association apporte aussi un soin tout particulier dans ses programmes neufs pour que, comme le prévoit le Code de la Construction et de l'Habitation :

- un cheminement extérieur et intérieur accessible permette d'atteindre la porte d'entrée du logement ;
- - la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau aient des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation ultérieure (moyennant des aménagements éventuels) par une personne en fauteuil.

Cette interface n'est pas unique en France, il en existe d'autres sur le territoire national, notamment HandiToit Provence ou Adalogis dans la Drôme, l'Ardèche, la Marne ou le Grand Pau.
Le dispositif est d'ailleurs appelé à se développer, puisqu'il fait partie des obligations des Commissions Communales pour l'Accessibilité (nées de la loi de 2005), qui, entre autres, comme précisé dans l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, doivent *« organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. »*
Mais la problématique est d'autant plus complexe que la demande en logements sociaux (tous publics confondus) va croissante sur notre territoire, et que le nombre de logements adaptés reste insuffisant.

Corinne Flavigné, Sylvie Tillard

Le logement, un vaste chantier pour la Région

APF Occitanie s'y investit

Jean-Michel Nicolas est chef de projet Habitat à la délégation régionale APF Occitanie. Connaissant la problématique du logement pour les personnes en situation de handicap, il s'exprime sur les actions menées dans notre région, les différences entre départements et les orientations à venir.

Quelles sont vos missions à la délégation APF Occitanie ?

Ma feuille de route s'articule autour de deux modalités. La première vise à accompagner les délégations départementales pour le montage de projets autour de l'habitat. La seconde consiste à redéployer l'offre de logements grâce à des partenariats avec les bailleurs sociaux. A titre d'illustration, je peux citer l'exemple du Val d'Agly près de Rivesaltes : quelques petites maisons ont été bâties juste à côté du foyer d'accueil médicalisé. Ces logements adaptés sont loués par des personnes en situation de handicap qui peuvent vivre en autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement. C'est ce que l'on appelle « l'habitat éclaté ».

J'ai aussi accompagné un foyer de vie à Muret en Haute-Garonne. Dans ce cas, les personnes en situation de handicap qui recherchent un logement vont être orientées vers des places d'accueil temporaire (par exemple, 90 jours par an) : elles pourront ainsi s'entraîner à gérer leur quotidien tout en bénéficiant des aides humaines de l'établissement.

Mais ensuite, pourront-elles trouver un logement accessible et adapté ?

Les logements pleinement adaptés aux personnes en fauteuil roulant restent rares. Mais il existe des différences selon les départements. La gestion de l'habitat est en effet régie par le PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées) qui décrit les priorités du Conseil Départemental en matière de logement social. Dans notre région qui compte 13 départements, seuls l'Aveyron et le Gard ont affirmé leur engagement ; pour les autres, le PDALPD ne contient pas d'objectif prioritaire pour les personnes en situation de handicap.

Précisons que dans plusieurs départements ou dans les grandes métropoles, les logements sociaux sont de plus en plus demandés à cause de la paupérisation de la population. La demande sociale étant importante, les dossiers des personnes handicapées ne sont pas distingués de ceux des valides.

Les délégations départementales ont un rôle à jouer en matière d'habitat ?

Bien sûr … Il faut faire du lobbying en permanence, pour que soit respectée dans tous domaines l'égalité des chances ! N'oublions pas toutes les compétences que peut apporter une personne en situation de handicap auprès d'un artisan, d'un maître d'œuvre ou d'un architecte : connaissant les difficultés rencontrées au quotidien, elle est la plus à même de donner son avis sur l'aménagement d'un logement. C'est l'offre de services que nous proposons dans le cadre de APF Conseil, avec des experts en fauteuil roulant qui ont suivi une formation et qui peuvent intervenir auprès des constructeurs.

Dans certains départements comme l'Aveyron, les professionnels se sont bougés pour développer l'habitat inclusif (cf. ci-dessous). Dans d'autres départements, un recensement des logements sociaux adaptés a apporté un plus (c'est le cas à Toulouse avec Adalogis ou dans le Gard avec la plate-forme Loc'Adapt).

Propos recueillis par Sylvie Tillard

L'habitat inclusif se développe dans l'Aveyron

Dans l'Aveyron, les professionnels, adhérents et élus, de la délégation APF se sont mobilisés pour développer l'habitat adapté. Entre 2012 et 2015, ils ont multiplié les réunions avec le Conseil Départemental, la MDPH et d'autres institutions. Aujourd'hui, huit appartements répondant aux normes d'accessibilité sont en cours de construction en plein cœur de Rodez : ils sont conçus de manière à offrir un maximum d'espace pour la circulation des fauteuils roulants, le matériel intérieur est adapté (éviers, douches, toilettes, …). Les locataires ne seront pas isolés, ils pourront bénéficier de tous les services de la ville (culture, commerces, santé …). C'est ce qui s'appelle l'habitat inclusif, celui qu'il faudrait favoriser.

Parmi ces huit appartements, deux offrent la possibilité d'une prise en charge 24 h / 24 avec la présence d'aides humaines …

GARD

HÔTELS ADAPTÉS ???

Dans le cadre du congrès national APF qui aura lieu à Montpellier en juin 2018, le service accessibilité a été amené à visiter une douzaine d'hôtels (environ 50 chambres) réservés par le siège et supposés adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Une majorité de ces hôtels sont situés à Nîmes, quelques autres dans la région du Grau du Roi.

A notre grande déception, de nombreuses chambres pourtant déclarées accessibles et adaptées ne respectent pas les normes il en est de même pour les stationnements et les accès.

A noter une grande disparité dans les aménagements, certains posant de réels problèmes pour les utilisateurs en fauteuil roulant, d'autres une qualité d'usage présentant quelques difficultés, une minorité étant satisfaisants.

Ce constat nous conforte malheureusement dans l'idée qu'il est impératif de questionner l'hôtel sur les aménagements avant toute réservation.

NOUVEAU CINÉMA À NÎMES

Le nouveau Multiplex du Triangle de la Gare à Nîmes a ouvert ses portes au public le 28 novembre dernier. Toutes les salles sont dites "accessibles", mais contrairement à ce que nous espérions et ce qu'il avait été annoncé dans la presse (article Objectif Gard du 26 septembre 2017), seulement 3 salles sur 10 (2 grandes et une dédiée aux enfants) sont accessibles par des entrées du haut et du bas de la salle permettant ainsi aux personnes en fauteuil de pouvoir s'installer en hauteur et non pas devant l'écran comme elles devront le faire pour les 7 autres salles.

C'est pourquoi, nous vous conseillons de téléphoner au cinéma avant votre venue pour savoir quels films sont programmés dans ces 3 salles (Tel : 04 66 05 58 20).

HÉRAULT

HANDICOM

Afin de sensibiliser les enfants des écoles, la ville de Montpellier a organisé les 7,9 et 10 novembre la **manifestation Handi'com à laquelle ont participé les bénévoles de la cellule accessibilité.**

cette opération annuelle a pour but, par le biais de mises en situation, de démonstrations et de nombreux ateliers, de mieux faire appréhender le handicap et l'accessibilité.

2 ateliers ont été mis en place par notre association : Un premier atelier était consacré à la projection d'un diaporama-quizz présentant le quotidien d'une personne en situation de handicap. Un second atelier consistait à présenter aux enfants des questions lues à haute voie portant sur le handicap en général afin d'engager des échanges et un débat.

Une belle initiative où l'échange avec différentes générations et le partage d'expérience étaient au rendez-vous.

LE GROUPE ACCESS

Le groupe accessibilité de l'Hérault a toujours plus ou moins existé. Il a fait un véritable bond en avant avec l'arrivée d'Alain Mirault. Aujourd'hui l'équipe n'a jamais été aussi florissante. Accumulant des compétences variées, le groupe se rend utile sous diverses manières : auprès de la mairie de Montpellier, des commerçants, à la DDTM, il cherche constamment à déployer et mettre en avant la transversalité de l'accessibilité.

Chaque jeudi après-midi, ils font le point ensemble sur les diverses actions à entreprendre et sont disponibles pour répondre à vos interrogations et demandes en matière d'accessibilité.

Les délégations bougent !

Zoom N° 3– Janvier/ Avril 2018

GARD

REPAS DE NOËL

C'est avec beaucoup de plaisir qu'adhérents et salariés se sont retrouvés pour le traditionnel repas de noël de la délégation.
Dans le très beau décor du restaurant le Mas Merlet à Nîmes, la joie, la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez vous avec un menu festif qui a régalé toutes les papilles.
Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.

HÉRAULT

LE GROUPE HANDISENS

Depuis 2016 le groupe Handisens se réunit tous les 1ers mardis du mois à la délégation.
Mais qu'est ce que Handisens ?
Handisens est un groupe de paroles consacré à la vie intime, sensuelle et sexuelle des personnes en situation de handicap, animé par Elodie Favand, psychologue stagiaire, en dernière année de psychologie clinique et phénoménologie des problématiques corporelles, sensibilisée à la Sexologie et spécialiste Handicap et Sexualité. Dans une ambiance détendue et agréable venez découvrir, apprendre, mais surtout échanger et faire l'expérience de la co-création autour de ce thème de la santé affective, sensuelle et sexuelle. Ce groupe est ouvert à tous : hommes et femmes, en situation de handicap ou pas, accompagnant et toutes autres personnes intéressées.

GARD-HÉRAULT

NOUVELLE EXPOSITION PHOTOS BEAUTÉ & HANDICAP

Pour cette 6ème édition de nos expositions "Beauté & Handicap", nous avons choisi de nous tourner à nouveau vers **la photographie pour aborder le thème des handicaps invisibles.** Motivés par le témoignage d'une jeune adhérente atteinte de sclérose en plaques nous avons fait appel à l'esprit créatif de 11 photographes professionnels ou amateurs et à l'implication de personnes concernées par le handicap invisible qui ont servi de modèles.
Ce seront donc pas moins de 20 photographies que nous allons présenter à la galerie Jules Salles à Nîmes du **08 janvier au 28 janvier 2018 sur le thème "De l'invisible au visible… Comprends qui je suis".**

Pourquoi ce thème
Il est important de sensibiliser sur le handicap invisible et d'ouvrir le débat pour lever les préjugés qui l'entoure. En effet, les personnes souffrant d'un handicap invisible ont souvent des difficultés à se faire reconnaître par les autres comme handicapées dans leur quotidien. La reconnaissance est la difficulté majeure rencontrée par ces personnes.

Notre démarche
Ces photographies montrent des situations traduisant leurs difficultés, le regard que portent les autres sur eux. Le but étant avant tout de véhiculer un message et d'offrir une tribune à ces personnes afin qu'elles deviennent visibles aux yeux de tous.
À travers cette exposition, nous cherchons à susciter une prise de conscience du public pour que ce dernier élargisse sa vision du handicap.
Attention : il ne s'agit pas de simples portraits mais de compositions artistiques originales avec un message fort !
Cette nouvelle exposition est appelée à circuler dans différents lieux du Gard et de l'Hérault pour permettre à tous et toutes de la découvrir.

Bernard Pfaff : Anna,

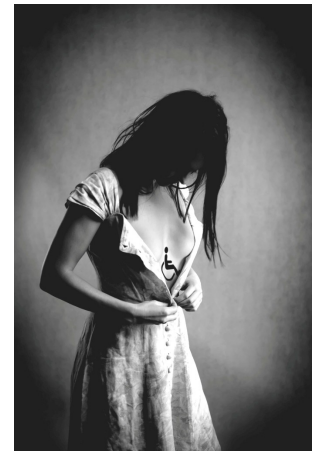

Cyril Mahey : Sophie

GARD-HÉRAULT

OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, nos délégations ont été très sollicitées afin de sensibiliser le personnel d'entreprises ou de collectivités.

Nous sommes intervenus les 13 et 14 novembre sur la plateforme logistique Carrefour Supply Chain à Saint-Gilles. Diaporama quizz sur le handicap, tests sensoriels, présentation du dispositif Apfinity, et échanges étaient au rendez-vous afin de faciliter les échanges avec les salariés. Pour agrémenter tout cela deux de nos expositions Beauté & Handicap étaient également présentées (photos "dix regards de femmes" et caricatures "rire de nous c'est nous aimer un peu" de Frank Vriens) et ont remporté un vif succès.

Le 15 novembre nous avons participé à l'action mis en place par Alès Agglomération à destination de son personnel
Un parcours pour expérimenter les déplacements en fauteuil a été mis en place et dirigé par la cellule accessibilité du Gard. L'exposition de caricatures de Frank Vriens a été également exposée.
Et le 16 novembre nous avons pris part également à la journée de sensibilisation organisé par le Conseil Départemental de l'Hérault par la tenue de stands.
Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui se sont investis dans ces opérations !

HÉRAULT

GALETTE DES ROIS À BÉZIERS

Comme traditionnellement, le groupe relais de Béziers tirera les rois **le mardi 30 janvier après midi.**
Adhérents, bénévoles, vous êtes tous cordialement invités, un bon moment de convivialité et de partage vous attends !
Jean Marie Fournel représentant du groupe relais vous accueillera en présence de notre directrice territoriale Dolores ORLAY MOUREAU.
Nous vous attendons nombreux !
Merci de confirmer votre présence à notre antenne au 04 67 31 05 23.

GARD-HÉRAULT

APFINITY RECHERCHE DES PARRAINS/MARRAINES

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'emploi Apfinity, nous recherchons des personnes en situation de handicap actives (chef d'entreprise, jeunes retraités, indépendants, élus…) qui souhaiteraient partager leur expérience avec des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi pour les soutenir dans leurs démarches. En cas d'éloignement géographique entre le binôme parrain-filleul, les échanges peuvent avoir lieu par téléphone ou via Skype.

Rejoignez le réseau de parrainage et créons ensemble une communauté concernée, investie et engagée pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap !

Pour devenir parrain ou marraine contactez Esther Mulongo : 04 66 29 27 07 ou apf30.esther@gmail.com

Agenda

Cet agenda peut être sujet à modifications.
Les sorties présentées dans chaque département sont bien sûr ouvertes aux adhérents des 2 départements. N'hésitez pas à vous inscrire !

Gard

Atelier peinture tous les lundis à partir de 14h00

JANVIER 2018

Du 08 au 28 : Expo de photographies Beauté & Handicap à la galerie Jules Salles à Nîmes sur les handicaps invisibles
Du lundi 08 au vendredi 19 : Expo de caricatures Beauté & Handicap à Alès (espace André Chamson)
Mercredis 10 et 24 : Atelier chorale
Lundi 22 : Galette des rois à la délégation
Jeudi 25 : Repas mensuel

FEVRIER 2018

Du 02 au 17 : Exposition caricatures à la médiathèque de Bellegarde
Mercredis 07 et 21 : Atelier chorale
Du 09 au 24 : Expo photo sur les handicaps invisibles à la médiathèque d'Aigues-Vives
Vendredi 16 : Repas de la chandeleur du groupe relais d'Alès
Jeudi 22 : Sortie au nouveau cinéma Cap'cinéma à Nîmes
Jeudi 22 : Repas mensuel

MARS 2018

Mercredis 07 et 21 : Atelier chorale
Jeudi 15 : Sortie Odysseum à Montpellier
Samedi 17 mars : Vente de croquants à la Coupole des Halles
Du 20 au 30 : Expo caricatures à Marguerittes
Jeudi 22 : Repas mensuel

AVRIL 2018

Mercredis 04 et 18 : Atelier chorale
Jeudi 12 : Sortie réserve naturelle du Scamandre
Jeudi 19 : Repas mensuel

Délégation du Gard

265 Chemin Mas de Boudan 30000 NIMES
Tél. : 04 66 29 27 07
Fax : 04 66 29 51 60
Email : dd.30@apf.asso.fr
Blog : http://dd.30.blogs.apf.asso.fr
Facebook : www.facebook.com/apf.gard
Site Apfinity : www.apfinity.fr

Délégation de l'Hérault

1620, rue de Saint Priest 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 10 03 25
Fax : 04 67 10 03 26
Email : dd.34@apf.asso.fr
Blogs : http://dd.34.blogs.apf.asso.fr
Facebook : www.facebook.com/APF-Délégation-de-lHérault-127977954034813/

Hérault

Club informatique du lundi au vendredi de 09h-12h/14h-17h

JANVIER 2018

Mercredi 17 : Jeux de société à la délégation
Mercredis 10 et 24 : Groupe forum paroles
Mardi 30 janvier : Galette des rois à Béziers

FEVRIER 2018

Mardi 06 : Réunion groupe Handisens
Du lundi 05 au vendredi 16 : Expo de photos de l'APF sur les handicaps invisibles à la mairie de Murviel-Lès-Montpellier
Mercredis 07 et 21 : Jeux de société à la délégation
Mercredis 14 et 28 : Groupe forum paroles

MARS 2018

Du lundi 05 au samedi 24 : Expo de photos sur les handicaps invisibles à la bibliothèque de St-Jean la Blaquière
Mardi 06 : Réunion groupe Handisens
Mercredis 07 et 21 : Jeux de société à la délégation
Jeudi 15: Sortie Odysseum à Montpellier
Mercredis 14 et 28 : Groupe forum paroles
Du 17 au 30 mars : Opération vente de brioches

AVRIL 2018

Mardi 03 : Réunion groupe Handisens
Mercredis 04 et 18 : Jeux de société à la délégation
Du 05 au 27 : Expo de photos sur les handicaps invisibles à la mairie de Juvignac
Jeudi 12 : Sortie réserve naturelle du Scamandre
Mercredis 11 et 25 : Groupe forum paroles

ZOOM

L'équipe du zoom vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 !

De gauche à droite : Corinne Pairis, Christine Nofares, Dolorès Orlay-Moureau, Corinne Flavigne, Jacques Faure, Sylvie Tillard

Bulletin d'Information des Délégations Départementales du Gard et de l'Hérault

Directrice de la publication :
Dolorès ORLAY-MOUREAU

Comité de rédaction :
Corinne FLAVIGNE - Sylvie TILLARD - Jacques FAURE
Corinne PAIRIS

Photos :
Délégations

Association des Paralysés de France
Siège national :
17 bd Auguste Blanqui – 75013 PARIS

En application de la loi du 6 janvier 1978 Informatique et libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile merci de nous en avertir par courrier.